

# Lettre d'informations de la Mairie de Vesseaux



Junin 2023 – N°70

## Edito du Maire

Chers Vesseaudencs,

Comme vous le constatez, l'actualité de notre commune est soutenue (conseil municipal jeunes, travaux du centre ancien, travaux de la RD104, voie douce, réouverture de l'épicerie, mode de collecte des déchets...), aussi, avec l'ensemble des élus, j'ai le plaisir de vous inviter à une réunion publique le lundi 12 juin prochain à 19h00 salle culturelle de la Mairie. Cette réunion sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Mairie. Nous vous espérons nombreux.

Je vous souhaite de passer un excellent été et de profiter pleinement de vos vacances pour ceux qui en prendront.

Passionnément,  
Max TOURVIEILHE

## **La mairie**

### ● **Epicerie de la place des Commerces**

Depuis le mois d'octobre 2022, le gérant de l'épicerie a tiré son rideau. N'ayant plus aucun contact de sa part, la mairie a engagé une procédure judiciaire. Le 27 mai dernier, le juge des référés du Tribunal de Privas a rendu son jugement d'expulsion. Trois repreneurs se sont manifestés ces derniers mois. Le conseil municipal sélectionnera la meilleure candidature afin de permettre, nous l'espérons, une ouverture dans l'été.

### ● **Fauchage des chemins communaux**

Les agents techniques ont commencé le débroussaillage à l'épaveuse des 70 kms de chemins, dont 35 km goudronnés ainsi que la finition aux débroussailleuses des endroits inaccessibles à l'épaveuse (hameaux, places, impasses, bords des murs...). La commune étant étendue, ce travail va prendre plusieurs semaines, nous vous remercions pour votre compréhension.

### ● **Travaux du centre ancien**

Le goudronnage de la 1ère tranche des travaux du centre ancien est terminé. Il reste à retirer les câbles électriques et télécoms, retirer les poteaux, terminer d'autres travaux plus légers et partager un moment convivial avec les riverains qui ont été très patients. La 2ème tranche débutera en novembre.

### ● **Fin de la 1ère tranche de travaux sur la RD104**

Depuis bientôt six mois, des travaux de remplacement des réseaux d'eau potable, pluviale et d'assainissement ont eu lieu. La fin de cette première tranche de travaux est prévue fin juin. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

- **Voie douce Saint Privat - Vesseaux**

La réalisation par la CCBA de la voie douce St Privat - Vesseaux va débuter mi juin. Le chemin des Vallas qui se trouve en sortie de Vesseaux sur la gauche jusqu'en face des platanes entre Vesseaux et St privat sera réalisé d'ici mi juillet. La suite des travaux reprendra en septembre.

- **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :**

Le PLUi est en cours d'élaboration par la communauté de communes sur les 28 communes qui composent son territoire. Les lois Grenelle de l'Environnement, ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et Climat et Résilience votées entre 2009 et 2021 imposent, entre autres, une réduction significative des surfaces constructibles. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui est une des étapes de l'élaboration du PLUi, va être débattu dans les communes et au sein de la communauté de communes d'ici fin septembre 2023. Une enquête publique aura lieu courant 2024 pour une mise en place prévisionnelle du PLUi début 2025.

Comme indiqué lors de la réunion publique du 3 octobre 2022 à Vesseaux, dès la fin de l'étape du PADD, soit début octobre 2023, les services de l'état ou les Maires pourront opposer à toutes nouvelles demandes un sursis à statuer, à savoir suspendre l'accord d'une autorisation d'urbanisme pour une durée pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 ans sous certaines conditions.

- **Enfouissement du réseau électrique haute tension**

A partir de septembre, Enedis va engager des travaux d'enfouissement de 9.8 kms de réseau haute tension au départ de la Cave Coopérative jusqu'au col d'Auriolles en passant par les Douces, le Chauliac, le Chambon, le Feschet et le Bosc. Le coût de cette opération, pris en charge par Enedis, s'élève à 1,4 million d'euros. Un travail de préparation qui consiste à réaliser quatre forages horizontaux à différents endroits sous la RD104 pour permettre au réseau électrique de passer sous la route sans réaliser de tranchée a débuté début juin.

- **Pourquoi la fin de la collecte des déchets en "porte à porte" ?**

Depuis le début d'année, la communauté de communes a mis en place des containers collectifs à disposition pour déposer les déchets recyclables et les ordures ménagères. A ce jour, une soixantaine de points collectifs sont répartis sur la commune. Les coûts liés aux activités de collecte et de traitement des déchets ne cessent d'augmenter. La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) a quasiment doublé ces quatre dernières années entraînant une augmentation du coût de traitement de plus de 400 000 euros/an sur la CCBA, cette augmentation va se poursuivre. Le prix du litre de carburant, l'inflation... ont également augmenté le coût du service de collecte des déchets.

Les élus de la communauté de communes ont fait le choix de réduire les coûts de fonctionnement en passant d'une collecte en porte à porte en point de regroupement afin de ne pas augmenter le montant de la taxe d'enlèvement des ordures que paye chaque foyer.

De plus, le nombre de kms parcourus par les camions de collecte a baissé de 10 000 kms/an, le nombre d'arrêts/redémarrages de camions est passé de 1050 à 60 pour Vesseaux, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre que produisent les camions à ordures ménagères.

- **Transition énergétique des bâtiments communaux**

Dans la continuité du remplacement de la chaudière au fioul du bâtiment de la place Fernand Boiron, l'ensemble des bâtiments communaux sont désormais équipés d'éclairage à Led. Les chaudières à fioul et électrique de l'école publique et des vestiaires du Foot vont être prochainement remplacées par des pompes à chaleur.

## Événements de la commune

- **Marché des producteurs**

Tous les mercredis entre le 14 juin et le 13 septembre à partir de 17h30 aura lieu le marché des producteurs sur la place de la cave coopérative. Les producteurs locaux intéressés pour vendre leurs produits sont invités à s'inscrire auprès de Vincent Mélé au 06.74.33.33.45 ou par mail [vincentmele07@gmail.com](mailto:vincentmele07@gmail.com). Cette année, une animation musicale et une petite restauration seront proposées sur le parking de la cave.

- **Balade en forêt au départ de Vesseaux**

L'office de tourisme du Pays d'Aubenas Vals organise des balades pour découvrir et comprendre la forêt tous les samedis matin du 17 juin au 9 septembre. Gratuit sur inscription à l'office de tourisme. Départ de la cave coopérative. Balades guidées et commentées par Gérard Mabilon de Vesseaux. Plus d'informations sur

[www.aubenas-vals.com/agenda-ardeche/sortie-nature-histoire-dune-foret-creee-par-lhomme-vesseaux](http://www.aubenas-vals.com/agenda-ardeche/sortie-nature-histoire-dune-foret-creee-par-lhomme-vesseaux)

- **Feux d'artifice**

Le samedi 8 juillet, le Comité des Fêtes organise le traditionnel bal du 14 juillet animé par Hard'Event sur la place de la Mairie. A partir de 19h30, il vous sera proposer une petite restauration sur place. La fanfare "les Platt Band" animera le début de soirée et la retraite aux flambeaux qui partira vers 21h30 pour faire le tour du village. Les enfants sont invités à y participer. Les feux d'artifice seront tirés vers 22h30.

- **Repas champêtre**

Le vendredi 21 juillet, le Comité des Fêtes organise le repas champêtre sur la place de la Mairie. L'animation musicale est assurée par Alain Reynaud. Vous trouverez ci joint le bulletin d'inscription à rendre avant le 12 juillet à la Mairie.

## Divers

- **Centre aéré itinérant**

Cette année, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas organise le centre aéré itinérant à l'école publique de Vesseaux du lundi 10 juillet au vendredi 18 août puis à Aubenas entre le 18 août et le 1er septembre car l'école publique de Vesseaux sera en "petits travaux". Inscription à partir du mardi 20 Juin. (Attention les inscriptions sont possibles seulement une fois que le dossier est complet). Sur internet par le portail Famille avec les identifiants communiqués lors de la constitution du dossier ou sur place à partir de 8h. Pour plus d'informations : 04.75.35.00.73.

- **Nouvelle entreprise**

AF CUSTOM ENGRAVING 07 situé 7 Place Clotilde de Surville à Vesseaux est spécialisé dans la personnalisation d'objets grâce à la gravure laser sur une variété de matériaux tels que le bois, le verre, le métal, le cuir, le plastique etc... Il est possible de créer des designs originaux qui reflètent votre personnalité ou votre entreprise ou d'utiliser les designs existants pour les graver sur les produits de votre choix. Renseignements : 06.28.74.49.81 ou [contact@afcustomengraving07.com](mailto:contact@afcustomengraving07.com) ou AF Custom Engraving 07.

- **Une nouvelle activité professionnelle**

Une erreur s'est glissée lors de la dernière lettre d'info, il fallait lire : Lorie Servier installée au 701 Chemin de Chamoux, propose des massages bien être sur rendez vous les mercredis après midi, jeudis, vendredis et samedis au 06.89.59.14.50 ou par mail [lorie.servier@orange.fr](mailto:lorie.servier@orange.fr).

- **Lutter contre le moustique tigre**

Le moustique tigre est présent dans notre commune. Il évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance. Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité. Pour limiter la présence du moustique tigre, supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler.

- **Obligation de débroussaillage autour des maisons** (texte extrait du site du ministère de l'agriculture)

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

- **Aides financières "Bonus vélos"**

Afin d'aider à la transition écologique, le département de l'Ardèche aide à l'acquisition de vélos électriques. Une aide de 10% du montant du vélo plafonnée à 200 euros pour les vélos dont le prix ne dépasse pas 3000 euros est proposée. L'Etat aide également sous condition de ressources jusqu'au 31 déc 2023. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'agence France services qui se trouve à l'agence postale.

**Quelques dates à retenir pour les mois à venir**

Date	Lieu	Activité	Qui
lundi 12 juin	Salle culturelle	Réunion publique	Mairie
vendredi 16 juin à partir de 18h00	Espace Séraphin Gimbert	Fête de l'école privée	APEL St Joseph
vendredi 23 juin	Espace Séraphin Gimbert	Fête de l'école publique	Amicale Laïque
samedi 8 juillet	Place de la Mairie	Bal du 14 juillet	Comité des Fêtes
vendredi 21 juillet	Place de la Mairie	Repas champêtre	Comité des Fêtes
27 juillet	Eglise	Musique classique	Comité des Fêtes

Mairie de Vesseaux – Tél : 04 75 93 40 15 – [www.vesseaux.fr](http://www.vesseaux.fr)

Heures d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et le mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h30

N° téléphone d'urgence 06.47.09.06.32 en dehors de ces horaires